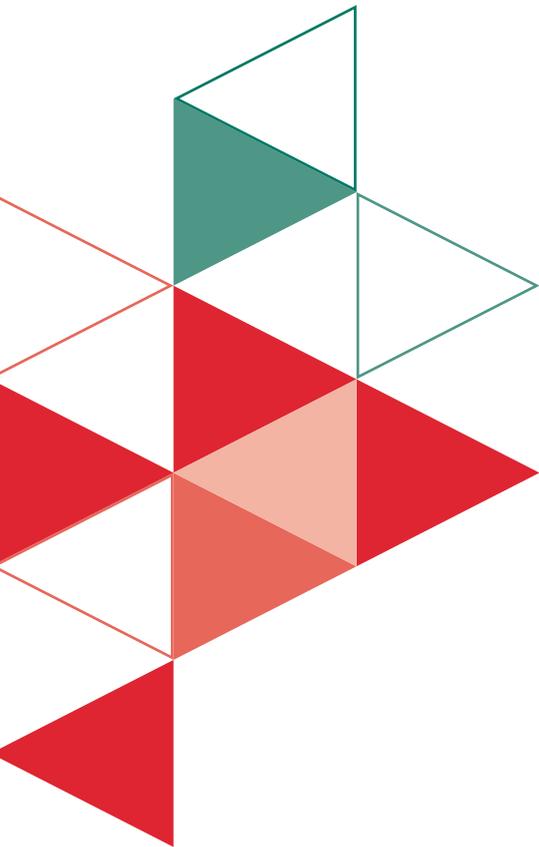


SOAK

Novembre 2016

REGARDS & PERSPECTIVES

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



Conseil de Développement du Pays Basque
Euskal Herriko Garapen Kontseilua

Cette deuxième parution de SOAK est un numéro exceptionnel, car elle raconte l'histoire de la démarche territoriale menée depuis 1992 en Pays Basque, dans laquelle le Conseil de développement a joué un rôle clé aux côtés des institutions. L'aboutissement majeur de cette expérience démocratique remarquable est la création au 1^{er} janvier 2017 d'une Communauté d'agglomération sur le périmètre historique du Pays Basque.

Ce bilan est nécessaire.

Il met en perspective la place de la société civile qui appelle de ses vœux cette institution depuis si longtemps. Depuis 1992, elle travaille aux côtés des élus pour le développement du territoire.

C'est cette co-construction et les réalisations concrètes et nombreuses qui sont racontées ici. Ce bilan est plébiscité par les élus participants à la démarche, les institutions et les membres du Conseil de développement, qui représentent des milliers de citoyens.

Le CDPB a souvent œuvré "dans l'ombre" et n'est pas assez connu et reconnu. Cette publication est l'occasion de mettre en évidence cette plateforme citoyenne qui porte la voix de la société civile basque et qui aura un rôle majeur aux côtés de la nouvelle agglomération.

Si je devais résumer en une phrase, le Conseil de développement est un lieu d'échange qui met autour de la table des femmes et des hommes de sensibilités différentes, acteurs de la société civile, élus, représentants des institutions (Etat, Région, Département...), dans un dialogue apaisé, permanent et constructif, au service du projet de territoire.

A l'heure où une fracture entre élus et citoyens traverse la société française, ce dialogue est plus que jamais nécessaire. Le CDPB est là pour en relever le défi.

Vingt-deux années pour transformer le territoire : ce bilan est le nôtre, le vôtre et celui du Pays Basque.

L'avenir est à construire ensemble.

▲ Caroline Phillips, Présidente



Sommaire

2 - 9 **UN TERRITOIRE EN CONSTRUCTION**

Le rendez-vous de Saint Palais

Les premiers pas du Conseil de développement du Pays Basque

Projets de territoire et Contrats

Laboratoire d'idées pour le territoire

Vers une nouvelle gouvernance territoriale

10 - 11 **CDPB : UN OUTIL AU SERVICE DU TERRITOIRE**

12 - 19 **UN TERRITOIRE EN ACTIONS**

Aménager le territoire

Construire une politique linguistique

Garder une montagne vivante

Stimuler le développement économique

Développer la coopération transfrontalière

Avancer vers une marque territoriale

Donner la parole aux jeunes

Favoriser le dialogue social territorial

Retrouver notre patrimoine naturel

20 - 21 **CDPB : QUELLES PERSPECTIVES ?**

LES SOURCES

Avec d'autres, ces personnes ont contribué par leurs témoignages à cette synthèse. Qu'elles en soient ici remerciées :

Sylviane ALAUX ; Daniel BEHAR ; Michel BERHOCOIRIGOIN ; Battitta BOLOQUY ; François BOURSE ; Max BRISSON ; Ramuntxo CAMBLONG ; Bernard DARRETTE ; Céline DUCASSE ; Pierre-André DURAND ; Jacqueline ELICHONDOBORDE ; Jean-René ETCHEGARAY ; Jean-Baptiste ETCHETO ; Alain FRANCK ; Jean-Pierre GOITY ; Frédérique HARIVONGS ; Paxkal INDO ; Jean-Claude IRIART ; Alain LAMASSOURE ; Jean-Jacques LASSERRE ; Jean-Michel LARRASQUET ; François MAITIA ; Pierre MENDIBOURE ; Peio OLHAGARAY ; Françoise PAUTRIZEL ; Caroline PHILLIPS ; Alain ROUSSET... ainsi que tous les personnels du Conseil de développement et du Conseil des élus.

PARMI LES SOURCES UTILISÉES

- *Schéma d'aménagement et de développement du Pays Basque - Orientations générales (1997)*
- *Convention de développement du Pays Basque (CIADT du 15 décembre 1997)*
- *Rapport Le Pays Basque à mi-parcours entre 1992 et 2003*. Adopté par le conseil de direction du Conseil de développement, le 13 février 2003
- *10 ans déjà, 10 ans après* (Conseil des élus, Conseil de développement), synthèse publiée en 2003
- *Pays Basque 2020* (Conseil des élus, Conseil de développement), janvier 2008
- Proposition d'actualisation du Contrat territorial Pays Basque (Comité de pilotage), 7 novembre 2011
- Supplément quotidien Sud Ouest du 20 juin 2012, *Ils bâtissent l'avenir*
- *Collectivité territoriale Pays Basque. Un projet partagé*, 27 avril 2013
- *Contrat territorial Pays Basque 2015-2020* (Conseil des élus, Conseil de développement), 7 novembre 2015
- Site internet lurralde.net

UN TERRITOIRE EN CONSTRUCTION

Le rendez-vous de Saint-Palais

Ils sont venus, et sont presque tous là ce lundi 14 septembre 1992 à Saint-Palais. 152 invitations ont été lancées, 115 personnes sont à l'appel : des invités arrivés de Soule, de Hendaye, de l'agglomération bayonnaise, de Baigorri comme d'Espelette. Au couchant de l'été, le soleil serait presque de la partie à l'entrée dans la grande salle du cinéma Saint-Louis en centre-ville.

Ce jour et le lendemain, les uns et les autres vont prendre le micro, entendre des interventions de responsables économiques, de sociologues, d'élus, de personnalités du monde culturel, pour un dialogue interactif.

Et aussi, s'adresser tout simplement la parole quand ils ne se connaissent même pas, si ce n'est que de nom : au fil des commissions l'après-midi dans les salles municipales, ou lors des retrouvailles finales le mardi 15 septembre dans l'amphithéâtre de la coopérative Lur Berri.

Ce sera également le cas pendant les interruptions, autour d'un café ou même en déjeunant ensemble autour d'une table qu'ils n'avaient jamais partagée jusqu'alors. Sans oublier de prendre la photo de groupe finale !

L'initiative prise à Saint-Palais s'appuie sur les travaux préalables du Comité pour l'industrialisation (Codil) animé par le Sous-préfet Christian Sapède, et sur les préparatifs estivaux de l'équipe du Gerpa menée par Michel Godet. En particulier pour la collecte de statistiques et de données fiables.

La chasse est dès lors ouverte aux idées reçues et autres a priori. Bienvenue au contraire aux analyses fouillées et aux intuitions neuves. Le tout dans une atmosphère locale alourdie par un climat économique gris, et des attentats contre des biens immobiliers.

Une démarche s'amorce avec :

- ▶ un forum où, finalement, les préoccupations voire les projets des uns et des autres ne sont pas aussi éloignés qu'on pourrait le croire ;
- ▶ l'évidence que tous les participants ont en tête et à cœur un avenir pour le Pays Basque ;
- ▶ l'envie pour la plupart de continuer à réfléchir ensemble et à proposer.

En cercle restreint, les participants vont se soumettre à la "méthode Godet" : formuler une vision commune du territoire (ses atouts, ses faiblesses, ses défis) ; puis proposer des changements nécessaires ; enfin esquisser un plan stratégique global du territoire Pays Basque. Le tout doit aussi tenir compte des voisins (le sud des Pyrénées, la mer, les Landes et l'Aquitaine, le Béarn et, autour, l'Europe et le monde). Et le prospectiviste de citer à la rescousse le philosophe Sénèque : "Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va". Ce qui se dit à Hasparren ou ailleurs : "Norat joan jakiteko nundik jin jakin behar (da)".

À Saint-Palais, la "société civile" a pu se faire entendre : "Nous ne voulons pas d'un Pays Basque de carte postale. La société basque se prend en mains, elle se saisit de son futur, se souvient une participante. On nous refuse un département Pays Basque, on ne nous entend pas, eh bien nous prenons la parole !". Certains vont interpréter Saint-Palais comme "un moyen de faire taire les Basques", d'autres y voient rétrospectivement les prémises de fondations pour les années qui viennent.

"Nous avons senti des réticences chez quelques grands élus de l'époque, confie un autre participant. Moi, ça m'a fait découvrir un monde différent, des gens que je croyais hostiles. C'est tout simple et cela se voyait : les uns et les autres, nous aimions le même pays".

Dans la foulée se crée en décembre 1992, un **club de prospective "Pays Basque 2010"** mené par Bernard Darretche et sous la présidence de Jean-Jacques Lasserre. Les mois qui suivent seront riches : groupe "transverse" centré sur des thèmes, travaux de commissions et contributions qui aboutissent, en décembre 1993 dans l'enceinte de la CCI de Bayonne, à un forum de restitution : les perspectives murissent. Six scénarios d'évolution sont définis pour le Pays Basque. "Le temps n'est plus de se disputer, s'insurge l'un des intervenants, mais de construire". Est venue l'heure d'un outil plus durable, même si ce n'est qu'une association loi 1901.

UNE ÉPOQUE FONDATRICE

En ce mois de septembre 1992, l'actualité n'est plus guère au repos : à l'horizon se dessine le Grand marché unique le 1^{er} janvier 1993 avec, ici, un "Pays Basque sans frontière". Pourtant la crise économique "est pire que celle de 1985" estime alors François Jacqué, président de la CCI de Bayonne. Le quotidien "Sud Ouest" pointe quelques faits nouveaux comme la rencontre le 2 septembre à Bayonne du district BAB et de la Diputaci6n de Gipuzkoa : avec prudence Henri Grenet et Eli Galdos souhaitent "un rapprochement urbain transfrontalier". Se profile également pour la fin de l'année "Sept minutes basques sur France 3 Aquitaine", selon son confrère "Le Monde".

Si le monde sportif a entamé une nouvelle saison, les esprits demeurent marqués par le drame et les morts du stade de Furiani, survenu en Corse le 5 mai précédent. A Bayonne même, enquête publique aidant, sont sous-pesés bienfaits et inconvénients d'un ouvrage aval sur l'Adour (l'actuel "pont rouge"), tandis qu'à quelques vallées de là on ferraille pour ou contre un tunnel routier sous le Somport.

Avec un référendum à la clef, l'Hexagone se passionne pour le traité de Maastricht. C'est avec cet arrière-plan fourni que la rencontre de Saint-Palais, les 14 et 15 septembre, va jusqu'à proposer une "grande réflexion prospective" et un projet "Pays Basque 2010".



Les premiers pas du Conseil de développement



Avec 180 personnes (90 titulaires et autant de suppléants) naît le 9 juillet 1994 à Bayonne, le Conseil de développement du Pays Basque. Feu vert des autorités. Il s'agit de "penser le Pays Basque" comme "un bien indivisible et commun", selon la formule de l'économiste François Fourquet. L'autre axe est de penser le Pays Basque en réseau, c'est-à-dire de dépasser les frontières, au-delà de la mer, la montagne, l'Aquitaine et les Landes, le Béarn. Bref de démultiplier le Pays Basque.

Mais toujours avec une même ligne de conduite : "le dialogue entre les acteurs de la société civile".

Sous la houlette de Ramuntxo Camblong et avec Peio Olhagaray au gouvernail, le Conseil de développement bouge et échange. "Avec cette assemblée, il y a comme un retour aux etxeko jaunak, ces maires de maison se réunissant dans la société basque traditionnelle" croit discerner le sociologue parisien François Bourse.

"C'est un projet politique, ne craint pas de définir l'un de ses membres. Avec le Conseil de développement, la parole est donnée à tout le Pays Basque, y compris les abertzale (nationalistes). À tous les acteurs jusque-là dispersés, si ce n'est cloisonnés les uns à côté des autres".

Et, cette fois la composition en est large, à l'inverse du Conseil de développement que préconisait dès 1982 la mission Ravail, le département basque ayant été repoussé par les pouvoirs publics.

Le CDPB est l'un des premiers Conseils de développement en France. Cinq ans après, la loi Voynet s'inspirera du "modèle basque" pour inviter les agglomérations à se doter de conseils de développement. En Pays Basque, la communauté d'agglomération du BAB s'appuie sur le CDPB pour formuler des avis sur le projet d'agglomération.

Projets de territoire et Contrats

Dès lors, c'est le cap pour tous les volontaires sur un projet de territoire. Avec des heures d'élaboration, de discussions tardives et un grand renfort de matière grise à l'appui. Autrement dit, en route vers des objectifs précis avec des moyens négociés.

Dans un paysage local où abondent alors les élus devenus ministres ou parlementaires européens, le contexte du Conseil de développement se modifie.

Nait le 9 février 1995 à Ustaritz, le **Conseil des élus du Pays Basque** rassemble les élus des communes (et plus tard des EPCI), les conseillers départementaux et régionaux, et les parlementaires.

Également association loi 1901, cette deuxième assemblée va travailler indissociablement avec le Conseil de développement.

Ainsi approuve-t-elle le 2 octobre suivant **Lurraldea**, un projet stratégique de territoire réfléchi par le Conseil de développement. De même, le 22 mars 1997, le Conseil des élus adopte le **Schéma d'aménagement et de développement du Pays Basque**, préparé de longs mois par le Conseil de développement.

Depuis sa création, le Conseil de développement dispose d'un collège avec des représentants des élus, et d'un autre avec des personnes désignées par les administrations locales et l'État. Ainsi la réflexion, le travail et les propositions des uns et des autres sont-ils plus fluides, plus ouverts et plus riches, et la "co-production" est-elle désormais l'usage entre les deux Conseils.

Les présidents successifs du Conseil de développement veilleront à ne pas empiéter sur le rôle des élus : le Conseil de développement étudie, propose et transmet aux élus qui décident.

Cette configuration double est alors unique dans l'Hexagone et va contribuer à attirer l'attention extérieure sur les assemblées territoriales en Pays Basque.

Autre évolution, mettant à profit la "loi Pasqua", un arrêté préfectoral reconnaît le 29 janvier 1997 le **pays "Pays Basque"**. On est loin d'un département ou d'une collectivité, remarquent les commentateurs. Cependant, cette disposition donne une assise plus solide à la démarche territoriale en cours.

Un pas majeur est franchi le 15 décembre 1997 : siégeant symboliquement à Mende (Lozère), le **Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire** (CIADT) examine les politiques territoriales et les nouveaux "pays". Une première Convention est alors conclue entre l'Etat et le Pays Basque.

1997

**Schéma
d'aménagement et
de développement
du Pays Basque**

1997

**Convention de
développement
du Pays Basque
1997-1999**

2000

**Programme
européen
LEADER +
2000-2006**

2000

**Convention
spécifique
Pays Basque
2001-2006**

2005

**Démarche
Pays Basque
2020**



Le Pays Basque s'engage ainsi dans une ère de contractualisation. Ce sera le cas dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région Aquitaine 2000-2006 avec la **Convention spécifique Pays Basque** qui regroupe 57 opérations pour un coût total de 364 millions d'euros.

Un deuxième niveau de contractualisation avec les territoires infra-Pays Basque (Soule, Basse Navarre, Nive-Nivelle, Nive-Adour-Ursuya) permettra aussi de soutenir de nombreux projets locaux dans divers domaines : service à la population, culture, habitat, économie.

De son côté, l'Agglomération du BAB joue un rôle important pour investir dans le développement du Campus de la Côte Basque : Nive, Montauray, etc.

Au début des années 2000, le CDPB connaît une crise avec certains membres qui souhaitent accélérer le mouvement et poser la question institutionnelle (un département Pays Basque ou une collectivité). Les présidents d'alors privilégient la définition d'un projet de territoire, avec des objectifs centrés sur les champs économiques, sociaux et culturels. Autrement dit, le contenu avant le contenant.

Le **Contrat territorial Pays Basque 2007-2013** naîtra suite au nouveau projet de territoire **Pays Basque 2020** qui mobilise un millier d'acteurs locaux entre 2005 et 2006. Ce projet est signé le 8 septembre 2008 en présence du Premier ministre, François Fillon. Il sera reconnu **Agenda 21** par l'Etat. 213 millions d'euros sont prévus dans ce Contrat territorial au départ, puis 343 millions après un bilan à mi-parcours.

En 2014, le Conseil de développement est missionné, par le Conseil des élus, pour actualiser le projet de territoire et proposer des axes stratégiques pour le nouveau **Contrat territorial 2015-2020**. Il réunit 800 participants sur 3 mois. Le Conseil des élus valide la stratégie du Conseil de développement et l'associe jusqu'au bout à la négociation du Contrat avec l'Etat, la Région et le Département. Un Contrat avec 62 projets évalués à plus de 300 millions d'euros.

Laboratoire d'idées pour le territoire

Entre 2000 et 2005, le Conseil de développement prononcera des **avis** qui auront une influence importante sur des questions stratégiques insuffisamment traitées : foncier et logement, assainissement et urbanisme, déchets, eau, transfrontalier, spectacle vivant, montagne, emploi et ressources humaines, artisanat et petites entreprises, etc.

Ces chantiers n'empêchent pas le Conseil de développement de rester à l'écoute de la société du Pays Basque et des évolutions de son environnement, français et européen. Et d'ouvrir des groupes de réflexion sur de nombreux thèmes, d'entendre des spécialistes et de confier des études à des consultants extérieurs. Et enfin de formuler des avis publics et projets supplémentaires.

Le tout contribuera sinon débouchera en vingt ans sur de nouveaux outils arrimés au Pays Basque, tels l'Établissement public foncier local (EPFL) ou le Conseil de la langue, premier pas vers l'Office public de la langue basque (OPLB).

Entre 2009 et 2012, le Conseil de développement accompagne le Conseil des élus sur l'opération "**(a)ménageons le Pays Basque**". Il s'agit d'une démarche prospective pour définir un aménagement plus durable du territoire. Avec l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (Audap), un appel est fait à trois groupes d'experts qui "dessinent le Pays Basque de demain" et bousculent les pratiques. Sur la lancée, 1 800 participants se retrouvent à Bayonne en novembre 2009 pour un colloque national. Cette démarche-pilote bénéficie de fonds européens exceptionnels. Autre chantier, le Conseil de développement s'empare dès 2008 de la réflexion d'une **marque territoriale pour le Pays Basque**. Après deux années d'études et de réflexions, il adopte un avis en 2010, confirmant l'opportunité et la faisabilité de cette marque. D'ailleurs, tout comme le Conseil des élus, il modifie en juillet 2012 ses statuts afin de pouvoir acquérir et gérer une marque territoriale.

En janvier 2009, le Conseil de développement ouvre une **Mission jeunesse** sur quatre ans et, quelques mois plus tard, un chantier sur "le dialogue social territorial". Dans le cadre de la labellisation Agenda 21, il travaille avec le Conseil des élus sur le développement durable via des ateliers de formation des acteurs et participe à une expérimentation pilote au plan national sur l'évaluation des projets territoriaux de développement durable.

Naturellement à l'écoute des évolutions de la société basque par sa composition et ses préoccupations, le Conseil de développement engage en avril 2010 une réflexion cette fois sur son devenir. Elle est menée avec Mairie-conseils, un service de la Caisse des dépôts et consignations. Au renouvellement suivant de ses membres, il en découlera l'instauration de la parité, un rajeunissement des participants, une ouverture à d'autres structures.

En 2013, le Conseil de développement ouvre une réflexion nouvelle sur le **patrimoine naturel du Pays Basque**. Elle aboutira à une mobilisation importante des acteurs autour d'un avis adopté en mai 2016.

PÉPINIÈRE

Le Conseil de développement est une pépinière en raison de la diversité des sujets traités. Ses membres y sont en permanence en formation, sans oublier qu'en 22 ans cette instance a donné une expérience à ceux qui sont devenus des cadres du territoire, celles et ceux qui sont aujourd'hui autant de personnes aux manettes sur le terrain, dans les associations et autres institutions de la société civile.

FORUM

Tant pour la société civile locale que pour les élus du Pays Basque, le Conseil de développement est un lieu où l'on peut échanger librement, apprendre à mieux connaître les modes de vie et les contraintes des uns et des autres. Bref, communiquer sur tout ce qui fait la vie de tous les jours. On y entend des chefs d'entreprise, des élus, des responsables syndicaux, des acteurs associatifs parler emploi, économie, social, formation...

Vers une nouvelle gouvernance territoriale

Soucieux de traduire leurs propositions en politiques publiques, le Conseil de développement et le Conseil des élus se sont régulièrement interrogés sur la gouvernance territoriale adaptée au Pays Basque.

L'un et l'autre ont su pendant plus de 20 ans réunir autour de la table tous les acteurs de la société civile et du monde politique pour débattre, formuler un projet de territoire, et négocier des Contrats importants. Or, les deux Conseils sont dès l'origine de simples associations loi 1901. C'est dire que l'un comme l'autre ne sont pas par nature en capacité, en tant qu'associations, de gérer des politiques publiques. Autrement formulé, c'est souligner les limites de leurs actions.

De son côté, le Gouvernement a engagé en 2009 une nouvelle réforme des collectivités territoriales. Le Conseil des élus a saisi l'occasion pour multiplier les consultations et les démarches, le Conseil de développement étant à ses côtés. Ainsi en est-il des délégations auprès des ministères parisiens ou des rendez-vous avec des parlementaires.

Du projet de Collectivité territoriale à statut particulier...

La loi n'offrant ici aucune perspective nouvelle, les deux associations décident d'ouvrir un chantier sur la gouvernance, elles mobilisent leurs membres et se font accompagner de juristes de l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA).

Le 5 avril 2012, dans son avis "Pour une évolution de la gouvernance du Pays Basque", le Conseil de développement se prononce en faveur d'une **collectivité territoriale à statut particulier** (CSTP). En novembre 2012, le Conseil des élus délibèrera en sa faveur par un vote quasi unanime et historique. Dès lors, un consensus très large se dégage entre élus et société civile pour doter le Pays Basque d'une institution.

En février 2013, une **Coordination** se forme incluant le Conseil de développement, celui des élus, le Biltzar des communes, la Chambre de commerce et d'industrie de Bayonne Pays Basque ainsi que le mouvement Batera. Son objectif est de porter le projet d'une Collectivité territoriale à statut particulier (CTSP). Sont organisés des **États généraux** sur le campus de la Nive à Bayonne le 27 avril 2013, et une **manifestation le 1^{er} juin 2013** réunissant 6 000 personnes dans les rues de la ville.

Ce projet de Collectivité territoriale est écarté au niveau parlementaire et gouvernemental. Mais en novembre 2013, le Premier ministre écrit aux présidents du Conseil des élus et du Conseil de développement pour confirmer l'engagement de l'Etat sur un nouveau Contrat pour 2015-2020. Il les invite aussi à étudier une évolution de la gouvernance du Pays Basque dans le cadre des outils proposés par la loi (fusion d'EPCL, syndicats, pôles...).

... à la création d'un EPCI Pays Basque

Au début de l'été 2014, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques présente aux élus et à la société civile les différents scénarios d'évolution dans le cadre de la réforme territoriale, dont la possibilité de créer un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) unique à l'échelle du Pays Basque. Sous la forme d'une communauté urbaine ou d'une communauté d'agglomération.

Le Conseil des élus, en partenariat avec les 10 EPCI du territoire (Communautés de communes et Communautés d'agglomération), et l'appui du Conseil de développement, saisit cette opportunité et lance en octobre 2014 une étude de faisabilité d'un EPCI unique avec les consultants d'Acadie et les juristes de l'UPPA.

Ainsi, en septembre 2015, le Conseil de développement vote une délibération en faveur du projet de création d'un EPCI à l'échelle du Pays Basque, et mobilise largement la société civile autour d'un avis voté en novembre, puis d'un Forum en avril 2016.

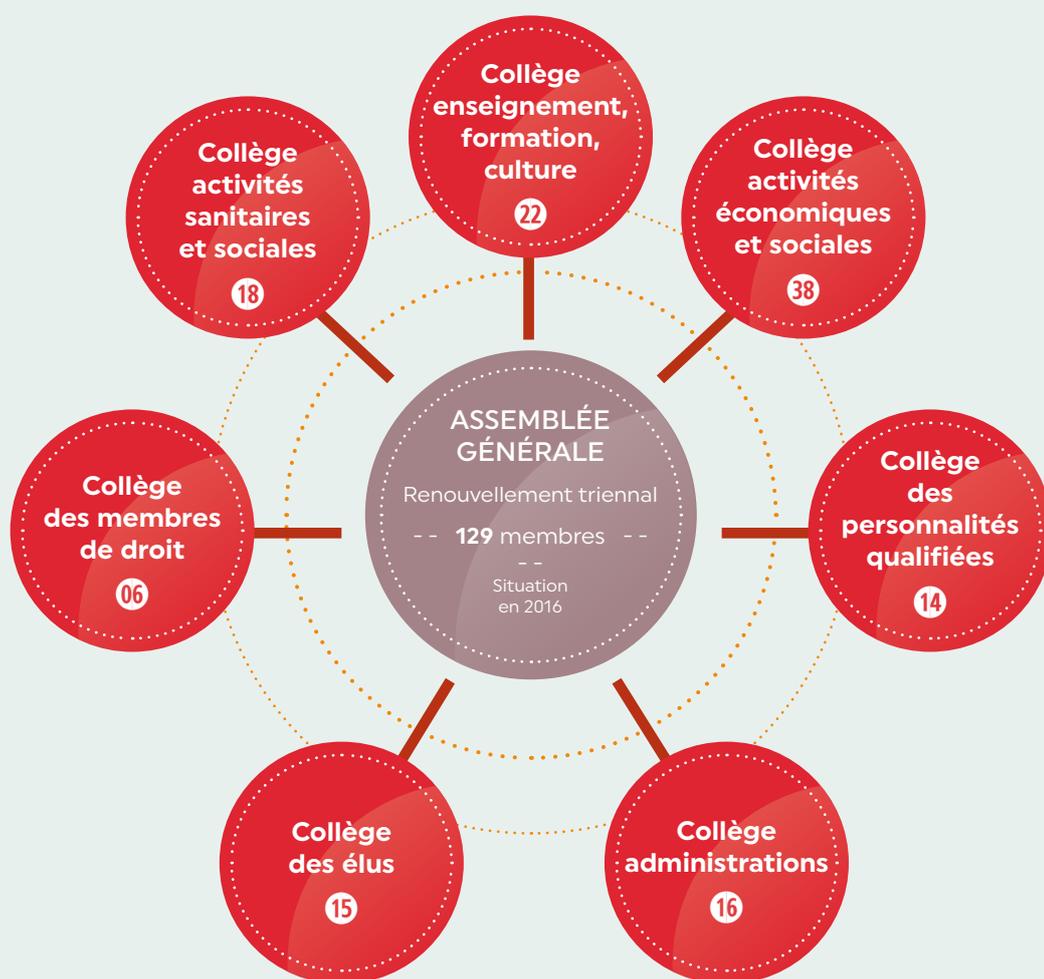
Durant cette période, le Conseil des élus, avec les 10 EPCI, approfondit l'hypothèse d'un EPCI à l'échelle du Pays Basque. C'est le rôle des "ateliers de Hasparren". Seuls au final à arbitrer, les conseils municipaux se prononcent à **71% en faveur d'un EPCI unique**, au printemps 2016, et un décret préfectoral entérine la création d'une Communauté d'agglomération à l'échelle du Pays Basque, au 1^{er} janvier 2017.

Un pas historique est franchi. Vingt-deux ans de co-construction entre le CDPB et le CEPB ont permis d'aboutir à la première institution du Pays Basque.



CDPB : UN OUTIL AU

Le Conseil de développement du Pays Basque a pour mission de contribuer au développement global, cohérent et harmonieux du Pays Basque, à l'aménagement de son territoire, et à la coopération transfrontalière. Il étudie les grands enjeux du territoire et formule des avis et propositions aux acteurs publics et privés.



► **LE COLLÈGE DES MEMBRES DE DROIT**
est composé des trois chambres consulaires (CCI, Chambre de métiers, Chambre d'agriculture), de l'Institut culturel basque (ICB), de l'Office public de la langue basque (OPLB) et de l'Université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA).

► **LE COLLÈGE ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**
accueille les organisations d'employeurs, les syndicats de salariés, les agriculteurs, les clusters du Pays Basque, les représentants des secteurs artisanaux, des coopératives, de l'agriculture, de la pêche.

► **LE COLLÈGE ENSEIGNEMENT, FORMATION, CULTURE**
est composé de représentants des établissements d'enseignement scolaires et universitaires, des associations de parents d'élève...

Composé de 129 membres, le Conseil de développement du Pays Basque (CDPB) rassemble la société civile organisée du Pays Basque à travers les représentants des différents secteurs économiques, des syndicats professionnels, des chambres consulaires, des institutions éducatives et universitaires, culturelles, sanitaires et sociales et le monde associatif. Il est lui-même une association loi 1901.

Le Conseil de développement du Pays Basque est piloté par un conseil de direction comprenant 39 membres, désignés par chaque collège. Il se réunit au moins chaque trimestre et adopte les rapports, avis et délibérations. Un bureau gère l'association autour de la présidence.

SERVICE DU TERRITOIRE

► **LE COLLÈGE ACTIVITÉS SANITAIRES ET SOCIALES**

reflète les activités autour du milieu hospitalier, des maisons de retraite (EHPAD), du logement, de l'aide à domicile, de l'aide au plus démunis...

► **LE COLLEGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES**

réunit des personnes identifiées pour leur expertise complémentaire des autres collèges. On y retrouve des experts sur les questions d'urbanisme, de foncier, de déchets, d'environnement, de recherche, d'économie numérique...

► **LE COLLÈGE DES ÉLUS**

comprend 15 élus (et leurs suppléants) désignés par le Conseil des élus du Pays Basque.

► **LE COLLÈGE ADMINISTRATIONS**

est constitué du préfet, de différents services de l'Etat, de ceux du Conseil départemental, du Conseil régional, de l'Inspection académique, des cadres des collectivités territoriales, etc

Le Conseil de développement du Pays Basque (CDPB) et le Conseil des élus du Pays Basque (CEPB) ont travaillé étroitement de 1994 à 2016.

Ensemble, ils ont œuvré au service du projet de territoire, à l'élaboration du Contrat, et à la gouvernance du territoire, avec l'appui d'une équipe commune (8 à 10 personnes) et de financements inscrits dans les Contrats successifs signés avec l'Etat, la Région et le Département.



UN TERRITOIRE EN ACTIONS

I En vingt-deux années d'existence, le Conseil de développement a impulsé de nombreuses réflexions, investi de multiples sujets, contribué à l'émergence de nombreuses propositions, dont les élus se sont, la plupart du temps saisis, pour en assurer une traduction opérationnelle.

La concrétisation des projets est donc le fruit d'une collaboration étroite entre la société civile mobilisée par le Conseil de développement, le Conseil des élus, l'Etat, la Région, le Département, les EPCI, les communes, ainsi que de très nombreuses structures du territoire.

Un Bilan collectif qui a transformé le territoire...



Aménager le territoire

► Des équipements culturels

La Convention de développement du Pays Basque prévue en décembre 1997 va financer le centre d'éducation au patrimoine d'Irissarry, les médiathèques du Pays Basque intérieur (Mauléon, Saint-Palais, Hasparren, Cambo), la salle de Louhossoa (Harri xuri), la rénovation de la salle Faustin Bentaberri d'Ispoure et celles des salles de cinéma de Saint-Palais (Saint-Louis) et de Mauléon (Maule Baitha). Cette même Convention prévoit la création d'un dispositif technique pour aider les collectivités à maîtriser les équilibres urbains, sociaux et environnementaux. De là naît le 17 avril 1998 à Bayonne **l'Agence d'urbanisme (AUDAP)**, dont le périmètre d'intervention s'élargira en 2009 avec l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées.

► Des services de proximité

Le programme Leader 1995-2000 facilite le financement des centres multiservices, notamment à Mauléon, Saint-Palais et Hasparren.

► Des équipements collectifs

La Convention spécifique 2001-2006 participe à d'autres financements : un pôle d'archives à Bayonne, et les deux scènes de pays (Sud Pays Basque et Baxe Nafarroa), ainsi que les pôles touristiques de Garazi-Baigorri et de Soule. La même Convention contribue à la qualité des eaux de baignade sur 11 communes du littoral, au développement de l'école Estia à Bidart, à la valorisation des productions agricoles et de l'agriculture de montagne, à l'équipement des ports de Hendaye et de Saint-Jean-de-Luz.

► L'habitat et le foncier

Dans un Pays Basque où le sol et le logement sont devenus des sujets-clés, le Conseil de développement élabore en décembre 2001 un avis sur l'habitat et la maîtrise foncière. Parmi ses préconisations, il avance un **Etablissement public foncier local (EPFL)**. Ce souhait débouche, le 21 décembre 2005, sur la création de l'EPFL Pays Basque. Il est chargé d'accompagner les projets des collectivités locales pour réguler les marchés fonciers et immobiliers. Parmi ses outils, le droit de préemption urbain ou le recours à des zones d'aménagement différé (ZAD).

► Le traitement des déchets.

Créé en 2002, le Syndicat **Bil ta Garbi** saisit le Conseil de développement, en 2004, pour se prononcer sur un schéma directeur du traitement des déchets ménagers, incluant le mode de traitement à mettre en oeuvre.

Construire une politique linguistique

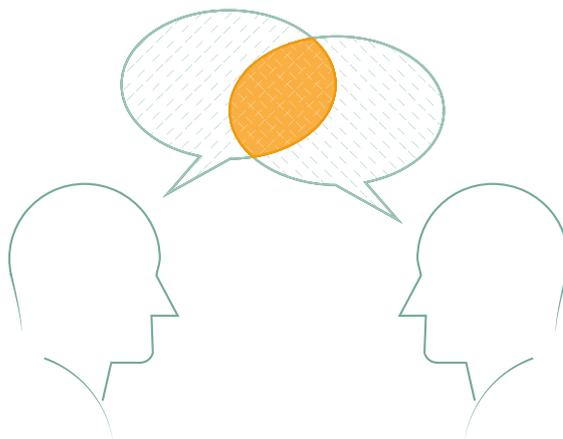
Dans les années 1990, les travaux de Pays Basque 2010 dont est partie prenante le Conseil de développement, mettent en avant le concept d'**aménagement linguistique**. C'est sans précédent dans l'histoire de l'action publique en Pays Basque. Selon un constat partagé, la langue et la culture basques sont dès lors considérées comme des éléments clés de la dynamique territoriale.

Aussi, dès janvier 2000, le Conseil de développement formule un avis sur l'enseignement de la langue basque et en basque. Cinq préconisations sont mises en avant : mesurer la demande sociale, prévoir le financement propre à l'enseignement des langues régionales, organiser un concours spécifique pour le recrutement d'enseignants, sensibiliser sur l'intérêt de l'apprentissage du basque et en langue basque, se donner des objectifs pour l'acquisition de la langue basque (avec les outils d'évaluation adéquats).

La Convention spécifique 2001-2006 prévoit un volet sur la langue basque avec un programme concerté d'aide et de soutien à des opérateurs publics ou privés, œuvrant au développement de l'euskara. Il comporte des opérations co-financées par l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental.

Ce volet linguistique a poussé les collectivités et les acteurs locaux à aller plus loin. Avec les signataires de la Convention spécifique, le Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque met en place en 2001 une **maitrise d'ouvrage publique** ou MOP. Rassemblant Etat, Région, Département, Conseil des élus et Syndicat intercommunal, ce dispositif informel de suivi et d'animation propre au volet linguistique fonctionne durant quatre années jusqu'en 2004.

Ces mêmes partenaires se mettent alors d'accord pour aller vers un outil bénéficiant d'un statut de droit public. Ainsi est créé par arrêté préfectoral le 12 août 2004 l'**Office public de la langue basque (OPLB)**, un groupement d'intérêt public (GIP). Cet outil démontre la volonté de considérer la langue basque comme un élément-clé de la dynamique territoriale. En 2006, est adopté un projet de politique linguistique qui constitue le cadre de référence de l'action publique en faveur de la langue basque. "Un objectif central : des locuteurs complets ; un cœur de cible : les jeunes générations", telle est la formule épigraphe fondatrice de ce projet. Au printemps 2014, le Conseil de développement porte une nouvelle réflexion sur la politique linguistique dans le cadre de la préparation du Contrat territorial 2015-2020.



Garder une montagne vivante

Le travail sur la montagne fait suite à l'écobuage meurtrier d'Esterençuby survenu en 2000. L'association Hemen saisit alors le Conseil de développement qui élabore un avis en 2003 : "Concilier l'agropastoralisme, la forêt et les activités de loisirs dans la montagne basque". Les préconisations du Conseil de développement sont ensuite mises à profit par les quatre Commissions syndicales existantes en Pays Basque (Soule, Ostibarret, Cize, Baigorri) pour approfondir leurs réflexions.

En 2007, la **Charte de la montagne basque** est mise en place. Ce document est le fruit du travail de 200 acteurs liés à cet espace. L'une de ses déclinaisons en sera un **guide de bonnes pratiques** facilitant le respect mutuel entre utilisateurs de la montagne, lorsqu'ils y vivent, qu'ils viennent la découvrir ou qu'ils y arrivent pour se distraire.

Le programme **Leader 2007-2013**, porté par le Conseil des élus du Pays Basque, est lui aussi construit sur ces bases et engage le développement durable de la montagne basque avec 1,65 million d'euros de fonds européens.

Le programme **Leader 2014-2020** porte également sur cet espace avec l'objectif de garder une montagne basque vivante et attractive. Le Conseil de développement participe à son Comité de programmation.



Stimuler le développement économique

Les différents Contrats ont favorisé l'émergence de nombreux **outils de développement économique** en Pays Basque : infrastructures portuaires et routières, développement du centre de fret de Mouguerre, soutien aux filières de qualité agricoles, création de centres d'appui en Pays Basque intérieur (Aldatu, Indar, Odace).

La réflexion amorcée par le Conseil de développement entre 2001 et 2006 (au travers de plusieurs avis) élargit le regard sur les moteurs économiques en Pays Basque, sur le poids croissant de l'économie résidentielle, sur la formation et les ressources humaines, sur la nature d'un tissu économique où 95% des entreprises ont moins de 20 salariés et 90% moins de 10 salariés.

Dans la foulée, les travaux de Pays Basque 2020 donnent la priorité à la stratégie économique et à la revalorisation de l'économie productive (industrielle et artisanale).

Concrètement, ces efforts se traduisent par l'organisation en réseaux des principales filières avec l'émergence de **clusters** dans l'agroalimentaire, la glisse, le bâtiment, le tourisme, le milieu graphique et numérique, etc.

Ces démarches sont accompagnées dans le Contrat territorial 2007-2013, ainsi que le financement de la pépinière Olatu Ieku (pour la filière glisse), de la Technocité (pôle aéronautique et matériaux composites) et de la création de l'Université des métiers.

Également, est lancée avec l'EPFL une étude sur le foncier économique, et le marketing territorial devient l'une des priorités de l'action économique locale.

Développer la coopération transfrontalière

Dès son lancement, le Conseil de développement du Pays Basque a placé la coopération transfrontalière parmi ses objectifs prioritaires. Il en est ainsi dans son regard sur l'ensemble des réalités du Pays Basque. Entre autres, la montagne basque, la mobilité des personnes et des marchandises, la culture et la langue basques, l'aménagement du territoire ne peuvent s'appréhender sans prendre en compte nos voisins. De même est mise en avant la construction de l'Eurocité basque.

Le Conseil de développement adopte en 2003 un rapport sur les coopérations transfrontalières. Il préconise notamment la création d'une conférence interinstitutionnelle de régulation et de stimulation dans ce domaine. Cette Conférence verra le jour en 2007. Appelée **Conférence Atlantique Transpyrénées**, elle réunit aux côtés de l'Etat et du Conseil des élus, les collectivités de chaque côté de la Bidassoa (Gouvernement basque, Diputación de Gipuzkoa, Conseil régional d'Aquitaine, Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques).

Si la coordination des actions avance, notamment dans le secteur sanitaire et social, elle reste laborieuse entre institutions aux compétences si différentes, et en l'absence d'institution à l'échelle du Pays Basque.

Depuis 2015, le Conseil de développement tisse de nouveaux liens avec le Pays Basque sud. Ainsi avec Eusko Ikaskuntza qui lance le programme "Ekinez", une réflexion participative sur le devenir de la société basque. Le Conseil de développement s'y associe, particulièrement sur le volet "Etorkizuna irudikatu" (Dessignons l'avenir).



Avancer vers une marque territoriale

En 2006, le Conseil de développement confie une étude à un cabinet sur le potentiel de l'agroalimentaire en Pays Basque. Sont demandeurs quatre territoires (Soule, Basse Navarre, Nive-Nivelle et Nive-Adour-Ursuya). Tous portent des projets collectifs de développement (PCD), une formule de Contrat passé avec le Conseil régional d'Aquitaine.

Parmi les préconisations finales, adoptées en janvier 2007, figurent la création d'un cluster agroalimentaire afin de renforcer les entreprises, notamment à l'exportation, dans leur logistique et leurs achats. A partir de 2008, ce cluster **Uztartu** va s'esquisser pour se créer sous la forme d'une association en mars 2010.

Structuration et financement de ce cluster apparaissent dans le Contrat territorial Pays Basque 2007-2013 et dans le Contrat territorial 2015-2020.

La création d'un **label produit basque** est également préconisée. Cette marque serait un appui à la stratégie marketing des entreprises et à la valorisation des productions locales. En décembre 2008, opportunité

et faisabilité d'une marque territoriale sont mises à l'étude, avec un financement de la Région et du Département dans le cadre de Contrat territorial 2007-2013. Le Conseil de développement anime ce travail, mobilise toutes les filières économiques mais aussi le monde culturel et met au point un avis en juin 2010. La préfiguration de la marque se poursuivra en partenariat avec les chambres consulaires, les clusters, le Département et la Région jusqu'en 2013.

En mars 2016, le Conseil de développement délibère sur la marque Biarritz-Pays Basque, avec la signature d'une convention quadripartite (Conseil de développement, Conseil des élus, Comité départemental du tourisme Béarn-Pays Basque et ville de Biarritz). Ce texte précise les conditions de mise à disposition des documents concernant la marque Pays Basque.

Donner la parole aux jeunes

Les membres du Conseil de développement ont souhaité se centrer sur les jeunes en Pays Basque, particulièrement au cours de la démarche Pays Basque 2020. En 2006, lors de la réactualisation du projet de territoire, le chantier jeunes est jugé prioritaire. Trois objectifs sont mis en avant : mieux connaître les jeunes (les 16-29 ans) par un état des lieux quantitatif et qualitatif ; recueillir leur point de vue sur le projet de territoire via des réunions-débats décentralisées ; enfin intégrer la dynamique territoriale dans les projets pédagogiques, en particulier avec les acteurs de l'enseignement.

De 2009 à 2012, le Conseil de développement met en place une **Mission jeunesse** comme prévu dans le Contrat territorial 2007-2013. Etat, Région et Département concourent à son financement.

Le CDPB a animé un réseau important de professionnels de la jeunesse (éducateurs, animateurs, enseignants, etc.) :

- ▶ création d'une plateforme pédagogique Enseigner le Pays Basque pour faire connaître le territoire aux jeunes
- ▶ deux forums des acteurs en 2011 et 2012, rassemblant plus de 200 acteurs (en présence de Martin Hirsch, commissaire du Gouvernement à la jeunesse, de l'INJEP, etc.)
- ▶ mise en place de groupes de travail (précarité, logement, etc.)

Le CDPB est allé au-devant des jeunes pour mieux connaître leurs attentes :

- ▶ des interventions en milieu scolaire et à l'université
- ▶ des rencontres avec les jeunes et les associations de jeunes tout au long de l'année 2010
- ▶ un Salon des initiatives jeunes à la salle Atabal de Biarritz en 2012
- ▶ un film sur la jeunesse en Pays Basque à partir de 29 témoignages libres recueillis à travers le territoire et évoquant leurs projets, leurs rêves, leur quotidien.

Au terme de cette mission, un diagnostic important est dressé sur la situation des jeunes, et 14 préconisations sont définies par le Conseil de développement. Un travail à poursuivre.



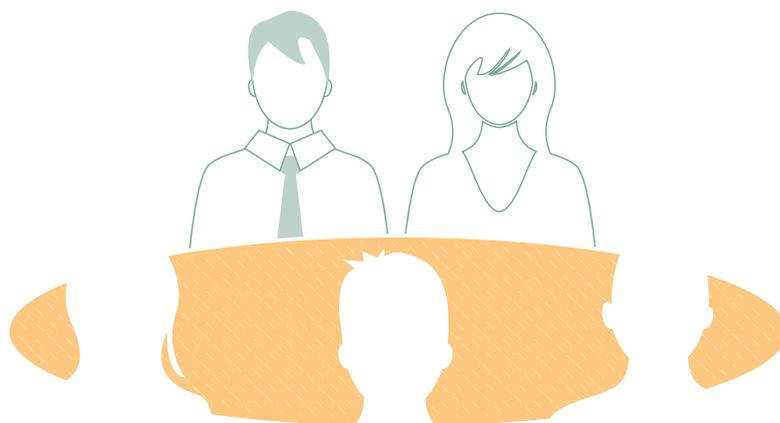
Favoriser le dialogue social territorial

Le Contrat territorial Pays Basque 2007-2013 retient l'idée de travailler les relations sociales, à la suite de propositions conjointes de partenaires sociaux locaux.

Après trois ans de travaux, le Conseil de développement adopte un avis en novembre 2014, dans lequel il préconise un dispositif structuré de dialogue social territorial. Il le met en pratique en hébergeant en son sein une commission "Dialogue social territorial", dont l'action est soutenue par la l'Etat (DIRECCTE) et la Région.

Choissent de participer à ce travail, trois organisations patronales (CGPME, UPA, UDES) et six syndicats de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, LAB, UNSA). Ils retiennent une quinzaine de thèmes prioritaires pour expérimenter des projets jusqu'à l'été 2017, parmi lesquels : la santé et la qualité de vie au travail, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales, l'amélioration des politiques de ressources humaines par des outils de mutualisation en faveur des petites entreprises, etc.

En septembre 2016, le Conseil de développement lance une expérience sur la santé et la qualité de vie au travail. Dix entreprises volontaires bénéficient jusqu'en février 2017 de l'accompagnement de consultants, grâce au soutien de l'ARACT (Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail) et de la mobilisation exceptionnelle d'un Fonds national dédié. Cette expérimentation constitue une base pour élaborer un outil territorial au service de l'ensemble des entreprises du Pays Basque.





Retrouver notre patrimoine naturel

Au terme d'ateliers réunissant depuis 2013 plus de 80 acteurs, le Conseil de développement a dressé un état des lieux du patrimoine naturel du Pays Basque, avec ses atouts et ses faiblesses. Ce patrimoine naturel est l'un des éléments de l'identité basque. Forêts, eaux vives, littoral ou reliefs, végétation et faune constituent une richesse que le Conseil de développement invite à se réapproprier et à transmettre comme un projet collectif. Le Pays Basque est répertorié comme **l'un des 34 "points chauds"** de la biodiversité dans le monde. Mais ce patrimoine naturel est aussi en danger...

Un avis est rendu le 4 mai 2016 et la première édition de la revue *SOAK* décrit les enjeux majeurs dans ce domaine.

Le 27 mai, une centaine d'acteurs imaginent à Baigorri la suite à donner à ces travaux qui s'inscrivent dorénavant dans le programme **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV) dont bénéficie le Pays Basque. Ce programme ouvre de nouveaux chantiers pour le territoire : emplois verts, mobilisation de la société civile sur la transition écologique et énergétique...

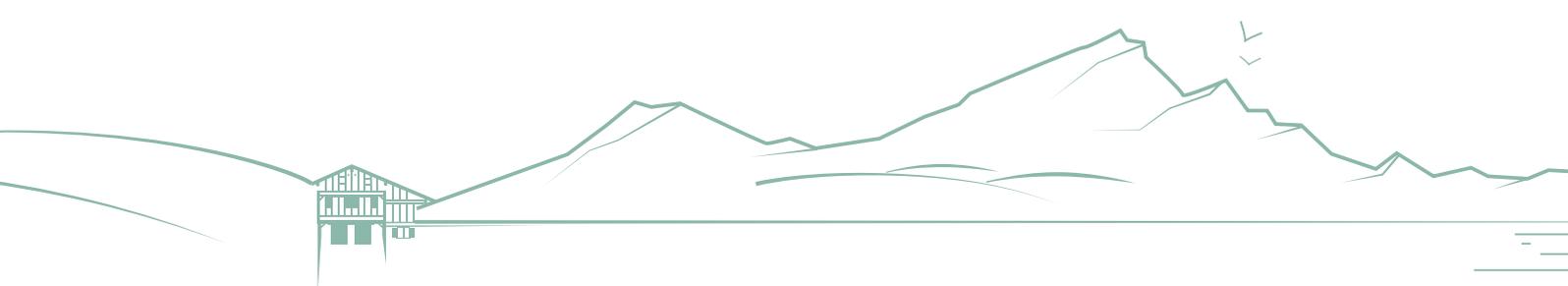
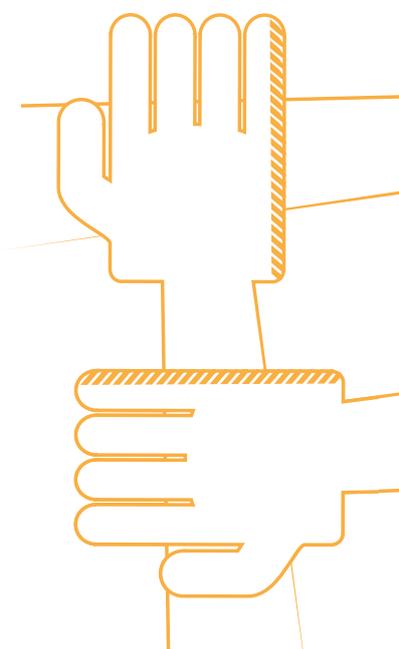
CDPB : QUELLES

Vingt-deux ans de construction collective...

Depuis 1994, le Conseil de développement du Pays Basque porte plusieurs aspirations :

- être le porte-parole de la société civile sur ce territoire, recueillant ses avis pour une réflexion dans l'intérêt commun du développement du Pays Basque. Ainsi, il met en œuvre la démocratie participative.
- co-construire avec les élus un projet de territoire, une vision partagée, avec des réalisations concrètes pour le territoire, au travers des nombreux Contrats signés avec le Conseil des élus, l'Etat, la Région et le Département ;
- s'engager pour faire évoluer la gouvernance du territoire et doter le Pays Basque d'une institution.

L'aboutissement majeur de cette dynamique territoriale inédite est la création au 1er janvier 2017 de la Communauté d'agglomération du Pays Basque, qui aura la capacité de mettre en œuvre des politiques publiques d'importance à l'échelle du Pays Basque.



PERSPECTIVES ?

...et maintenant ?

Le Conseil de développement souhaite **approfondir** ce travail de **co-construction élus/société civile** et de **démarche participative, avec la nouvelle Agglomération.**

En phase avec la loi NOTRe, le CDPB continuera à contribuer activement à la construction de nouvelles **politiques publiques** et à mobiliser la société civile au service du **projet de territoire**. Animateur du débat public, il poursuivra l'enrichissement de ce projet en faisant émerger de nouvelles dynamiques territoriales et citoyennes.

Le contexte global de fracture entre le citoyen et la décision publique invite à renforcer le dialogue et la confiance entre élus et citoyens. Au moment où se construit une nouvelle institution, ce défi démocratique est, pour le CDPB, au cœur des préoccupations.

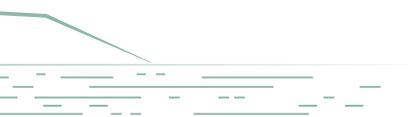
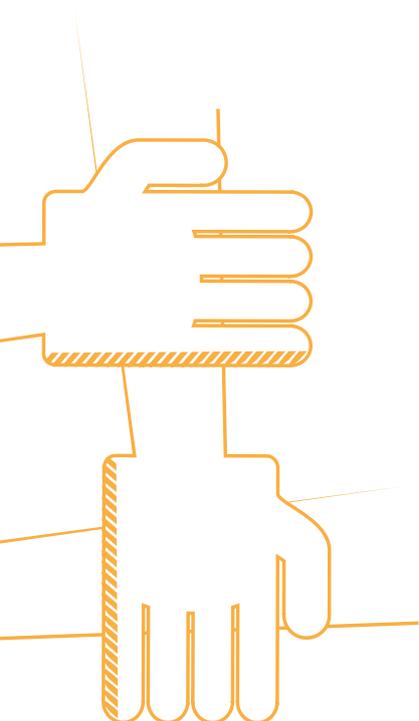
Le CDPB est un levier de démocratie locale participative.

Son action renforce celle des élus, issus de la démocratie représentative. C'est un atout pour la construction de la nouvelle Agglomération.

Autour du CDPB, des centaines d'acteurs de la vie économique et sociale, culturelle, associative... s'engagent bénévolement, comme de nombreux élus, animés par l'intérêt général et l'avenir de leur territoire. Ils font remonter les préoccupations du terrain et sont force de propositions. Et les sujets sont nombreux : logement, mobilité, service à la population, cadre de vie...

Avec la transition écologique et énergétique, le Pays Basque connaîtra des mutations économiques et sociales. Un nouveau modèle de développement est à imaginer avec les citoyens, les entreprises et les collectivités.

Autant de défis à relever collectivement, autour d'un projet de société partagé, où le dialogue entre élus et société civile est un préalable pour l'avenir du territoire.





Créé en 1994, dans le sillage de la démarche Pays Basque 2010, le Conseil de développement du Pays Basque offre une riche histoire.

Vingt-deux ans de construction territoriale associant l'ensemble de la société civile, les élus et les collectivités publiques (communes, EPCI, Département, Région, Etat).

Cette démarche collective est racontée dans la première partie de ce numéro exceptionnel de SOAK, où comment l'élaboration d'une vision partagée du territoire, d'un projet, conduit à un modèle de gouvernance et de contractualisation unique en son genre, en coproduction avec le Conseil des élus.

Laboratoire d'idées et force de propositions, le Conseil de développement est à l'initiative de nombreuses réalisations, racontées dans la seconde partie. Sa capacité à fédérer, partager les analyses, permet de passer de la réflexion à l'action, grâce à cette proximité entre société civile, élus et administrations.

Et les réalisations sont nombreuses en termes d'aménagement du territoire, de développement économique, de politique linguistique...

Principal aboutissement de cette démarche territoriale : la création de la Communauté d'agglomération du Pays Basque. Le Conseil de développement a contribué activement à cette évolution institutionnelle, en étant un lieu de dialogue apaisé entre société civile et élus. Une mission qu'il compte poursuivre dans la nouvelle gouvernance du territoire.

SOAK

REGARDS & PERSPECTIVES



Conseil de Développement du Pays Basque
Euskal Herriko Garapen Kontseilua